



STATISTIQUES ET INDICATEURS

LES ENTRÉES EN FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI AU 4^E TRIMESTRE 2019

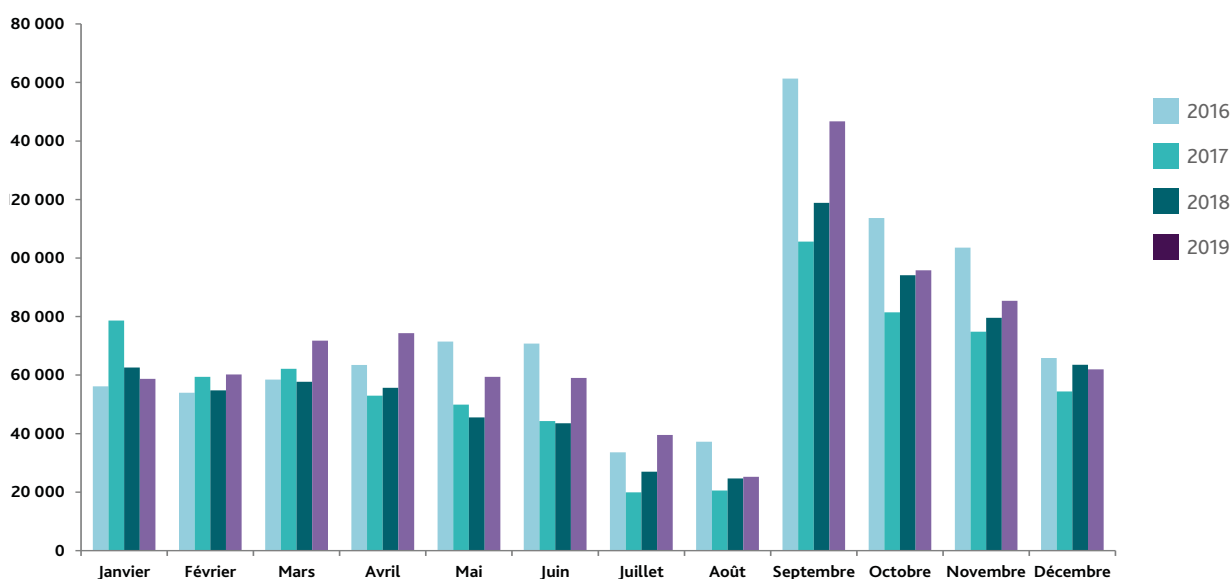


Environ 838 000 entrées en formation en 2019, soit +15% par rapport à 2018.

Entre octobre et décembre 2019, 243 000 entrées en formation de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi ont été dénombrées. Le nombre d'entrées en formation augmente de 2% sur un an, l'augmentation ayant été de 13% entre le 4^e trimestre 2017 et le 4^e trimestre 2018. [cf. Graphique 1].

Depuis le troisième trimestre 2018, le nombre d'entrées en formation repart à la hausse après une baisse continue depuis le second trimestre 2017. La mise en œuvre du plan « 500 000 formations supplémentaires » s'était traduite par une hausse très forte des entrées en formation sur l'ensemble de l'année 2016 par rapport à 2015 (+71%), hausse qui s'était poursuivie au premier trimestre 2017. Le rebond du nombre d'entrées en formation a commencé au troisième trimestre 2018, avec une hausse de 17% du nombre d'entrées en glissement annuel, et s'est confirmé par la suite au quatrième trimestre. Cette hausse reflète la montée en charge progressive du Plan d'investissement dans les compétences (PIC). Le niveau des entrées cumulée sur l'année 2018 est supérieur de 3,3% au nombre d'entrées observées sur la même période en 2017. Cette augmentation s'est amplifiée en 2019 : les entrées en formation de demandeurs d'emploi augmentent de 15% par rapport à 2018 (838 000 entrées en formation contre 728 000 en 2018).

Graphique 1
ENTRÉES EN FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI

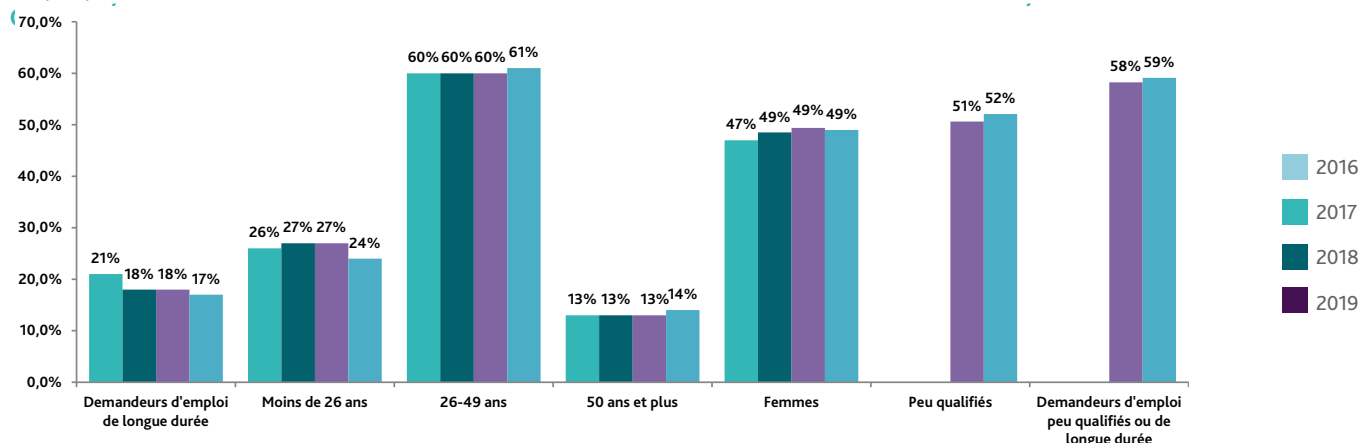


Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.
Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

Les caractéristiques des demandeurs d'emploi entrés en formation se sont peu modifiées en 2019

La part des demandeurs d'emploi de longue durée parmi ceux entrés en formation en 2019 s'établit à 17%, elle est stable par rapport à 2018 ; elle avait nettement diminué entre 2016 et 2017 [cf. Graphique 2]. Par ailleurs, 52% des bénéficiaires d'une formation en 2019 sont peu qualifiés. Cette proportion est stable par rapport à l'année précédente. Environ 24% des demandeurs d'emploi entrés en formation en 2019 ont moins de 26 ans, soit une baisse importante par rapport aux niveaux de 2018 et 2017. Les femmes représentent 49% des entrées en formation, cette part est stable par rapport à 2018.

Graphique 2



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Demandeurs d'emploi de longue durée : demandeurs d'emploi ayant cumulé au moins 12 mois d'inscription en catégorie A au cours des 15 derniers mois précédant l'entrée en formation. Demandeurs d'emploi peu qualifiés : Niveau de diplôme inférieur au bac ou niveau bac sans obtention du diplôme
Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

La part des formations financées par Pôle emploi augmente

58% des formations auxquelles ont accédées des demandeurs d'emploi en 2019 ont été financées, totalement ou partiellement par Pôle Emploi. Cette part est en hausse par rapport à 2018 (53%). Une déformation de structure s'observe : les aides individuelles à la formation (AIF) voient leur part, dans le total des entrées, augmenter de 7 points alors que la part des autres formations (Agefiph, OPCA, etc.) diminue de 4 points.

Les entrées en formation pour objectif de certification sont les plus nombreuses et concentrent 34% des entrées en formation en 2019. Leur part dans l'ensemble des entrées en formation est restée stable entre 2018 et 2019. Sur un an, la part des entrées pour professionnalisation augmente (+2 points), tout comme celle des entrées ayant pour objectif le perfectionnement et l'élargissement des compétences (+3 points). A contrario, les parts associées à l'adaptation au poste de travail et à la formation à la création d'entreprise sont en diminution.

Tableau 1

RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DES ENTRÉES EN FORMATION SELON LE TYPE DE FORMATION* ET PAR ANNÉE

	2016	2017	2018	2019
Ensemble	100%	100%	100%	100%
Par type de formation				
AFC	18%	14%	11%	11%
AIF	30%	23%	25%	32%
POEI	3%	5%	4%	3%
AFPR	5%	7%	7%	7%
POEC	3%	4%	6%	5%
Conseil Régional	31%	36%	36%	35%
Autres formations (Agefiph, OPCA...)	10%	12%	11%	7%
Par objectif de formation				
Adaptation au poste de travail (AFPR, POEI)	8%	11%	11%	10%
Certification	40%	36%	34%	34%
Formation à la création d'entreprise	4%	5%	5%	3%
Mobilisation, aide au projet professionnel	7%	6%	4%	4%
Perfectionnement, élargissement des compétences	8%	7%	8%	11%
Professionnalisation	16%	13%	13%	15%
Pré-qualification	5%	5%	4%	4%
Remise à niveau, savoirs de base, initiation	8%	7%	7%	7%
Autres	4%	10%	13%	10%

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

La durée moyenne des formations diminue

Entre 2016 et 2018, la durée moyenne des formations suivies par les demandeurs d'emploi était relativement stable autour de 478 heures. En 2019, la durée moyenne a sensiblement diminué s'établissant à 443 heures. Les formations les plus longues sont financées par les Conseils régionaux ou d'autres financeurs (Agefiph, OPCA,...). La durée moyenne des formations financées par les Conseils régionaux est en diminution par rapport à 2018 (728 heures contre 780 en 2018) et la durée de celles relevant d'autres financeurs est en légère hausse (754 heures contre 742 heures en 2018). La durée moyenne des formations financées par Pôle Emploi est de l'ordre de 253 heures en 2019, en légère hausse par rapport à 2018 (244 heures). Cette augmentation est portée par l'ensemble des types de formations financées par Pôle Emploi, à l'exception des POEC. La durée moyenne des formations ayant pour objectif la professionnalisation diminue sensiblement (-121 heures pour une durée moyenne de 283 heures), tout comme celle visant la certification (-55 heures pour une durée moyenne de 678 heures), et dans une même mesure celle visant la pré-qualification (-48 heures). A l'inverse, la durée des formations visant le perfectionnement, l'élargissement des compétences est en nette hausse au regard de leur durée totale (+58 heures) [cf. tableau 2].

Tableau 2

DURÉE MOYENNE PRÉVISIONNELLE DES FORMATIONS PAR TYPE ET OBJECTIF DE FORMATION (EN HEURES)

	2016	2017	2018	2019
Ensemble	472	485	478	443
Par type de formation				
AFC	380	340	373	381
AIF	227	159	157	191
POEI	236	239	264	276
AFPR	257	250	262	273
POEC	310	322	348	344
Conseil Régional	812	805	780	728
Autres formations (Agefiph...)	693	724	742	754
Par objectif de formation				
Certification	649	711	733	678
Professionnalisation	522	497	403	283
Pré-qualification	494	485	464	416
Adaptation au poste de travail (AFPR, POEI)	249	246	263	275
Remise à niveau, savoirs de base, initiation	251	256	284	265
Mobilisation, aide au projet professionnel	360	342	342	314
Perfectionnement, élargissement des compétences	189	232	213	271
Formation à la création entreprise	80	82	62	71

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

Près de 60% des formations sont concentrées sur 10 champs de formation

En 2019, les dix principaux champs de formation regroupent 61% des entrées en formation¹ [cf. Tableau 3]. Parmi eux, trois champs regroupent un tiers des entrées en formation : le développement personnel et professionnel (préparation à un concours, remise à niveau, alphabétisation, développement de l'efficacité personnelle, etc.), le transport et la manutention. Sur ces dix principaux champs, les durées moyennes de formation les plus élevées sont observées dans celles relevant de la santé (1657 heures) et l'action sociale (1109 heures). A l'inverse, les durées de formation les plus faibles concernent le droit (87 heures), la manutention (123 heures) et le transport (228 heures).

Tableau 3

DURÉE MOYENNE PRÉVISIONNELLE DES FORMATIONS PAR DOMAINE DE FORMATION (EN HEURES)

	2016		2017		2018		2019	
	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)
Développement personnel et professionnel	15%	369	16%	369	15%	346	15%	343
Transport	9%	259	9%	274	9%	256	11%	228
Manutention	8%	121	7%	140	6%	147	7%	123
Santé secteur sanitaire	5%	1 665	4%	1 753	4%	1 817	5%	1 657
Action sociale	4%	1 009	4%	1 024	4%	1 078	4%	1 109
Hotellerie restauration	5%	399	5%	367	5%	342	4%	323
Langues	5%	242	5%	259	5%	277	4%	252
Droit	4%	131	4%	87	4%	61	4%	87
Commerce	3%	471	3%	457	3%	478	3%	472
Secretariat assistantat	3%	457	3%	469	3%	508	3%	471

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation. Note : Seuls les 10 champs de formation présentant le plus d'entrée en 2019 sont présentés ici (soit 61% des entrées en formation).

Yohan Coder

Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Sources et définitions

Les données ici présentées sont calculées à partir du **Fichier des entrées en formation de Pôle emploi**. Ce fichier statistique est constitué à partir des deux types d'informations suivantes disponibles dans le système d'information opérationnel de Pôle emploi :

- les Attestations d'Entrée en Stage (AES) correspondant à une entrée dans un nouveau plan de formation.
- les transferts de demandeurs d'emploi en catégorie D d'inscription pour motif de formation sans AES.

LES TYPES DE FORMATION

- **Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) et Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POE individuelle)** : d'une durée maximale de 400h, ces formations permettent au demandeur d'emploi d'acquérir des compétences nécessaires pour occuper un emploi correspondant à une offre déposée par une entreprise à Pôle emploi. Le projet d'embauche de l'employeur détermine l'aide mobilisable : CDI ou contrat d'au moins 12 mois pour la POEI, contrat de 6 à 12 mois pour l'AFPR.
- **Action de Formation Conventionnée (AFC)** : l'action de formation conventionnée par Pôle emploi vise à développer les compétences des demandeurs d'emploi inscrits, en particulier ceux de faible niveau de qualification et/ou en reconversion, pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises.
- **Aide Individuelle à la Formation (AIF)** : elle est attribuée par Pôle emploi pour financer une formation professionnelle nécessaire au retour à l'emploi ou à la création d'entreprise lorsque les autres dispositifs ne peuvent être mobilisés.
- **Autres formations** : il s'agit principalement des formations financées par les Conseils régionaux et de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective, financée par les OPCO. La POE collective concerne les programmes conduisant à la découverte des métiers d'un secteur, ou d'acquérir les compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche. Au contraire de la POE individuelle, la POE collective n'est pas soumise à l'obligation d'un dépôt d'offre d'emploi préalable à la mise en œuvre de la formation.

LES OBJECTIFS DE FORMATION

- **Certification** : cette catégorie comprend l'ensemble des formations sanctionnées par les passages d'une certification (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle).
- **Professionalisation** : les objectifs des formations professionnalisantes sont très proches de ceux des formations certifiantes professionnelles, mais elles ne donnent lieu à aucun diplôme, titre ou certificat inscrit au RNCP.
- **Pré-qualification** : cette catégorie comprend les formations qui préparent à l'entrée dans toute formation qualifiante (i.e. certifiante ou professionnalisante), quel que soit le niveau.
- **Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, initiation** : il s'agit là de stages de remise à niveau ou d'initiation à des compétences ou techniques transversales à une large gamme de métiers.
- **Mobilisation, aide à l'élaboration de projet professionnel** : cette catégorie rassemble l'ensemble des stages visant à analyser les perspectives d'orientation des stagiaires en tenant compte de leurs motivations, de leurs capacités professionnelles, ainsi que des difficultés sociales qu'ils ont éventuellement rencontrées.
- **Perfectionnement, élargissement des compétences** : les formations de cette catégorie s'adressent à un public de personnes déjà opérationnelles dans leur activité professionnelle occupée ou recherchée, mais qui désirent approfondir leurs compétences ou acquérir des compétences supplémentaires.

LA RÉMUNÉRATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN FORMATION

Plusieurs dispositifs de rémunération existent pour les demandeurs d'emploi :

- Les demandeurs d'emploi ayant un droit ouvert à l'Allocation de retour à l'emploi (ARE) de l'Assurance chômage bénéficient pendant leur formation de l'ARE-formation (AREF). D'un montant équivalent à l'ARE, celle-ci est versée dans la limite de la durée des droits restants. Si les droits ARE ne couvrent pas toute la durée de la formation, le DE peut être indemnisé après la fin de droits en Rémunération de fin de formation (RFF), si la formation est éligible à cette allocation, ou en ASS-F (allocation de solidarité spécifique formation) s'il satisfait aux conditions d'admission de l'ASS.
- Les demandeurs d'emploi non indemnisés avant l'entrée en formation peuvent, s'ils suivent une formation conventionnée par Pôle emploi, bénéficier de la Rémunération de formation Pôle emploi (RFPE). Le montant de celle-ci dépend de la durée de la formation et de la situation personnelle du demandeur d'emploi.
- Les demandeurs d'emploi en formation peuvent aussi, sous certaines conditions, bénéficier de rémunérations versées par les Conseils régionaux (Rémunération publique de stage - RPS).

Des données complémentaires sur la formation des demandeurs d'emploi sont disponibles sur le site statistiques.pole-emploi.org/formation

Directeur de la publication
Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction
Cyril NOUVEAU

Réalisation
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Pôle emploi,
1 avenue du Docteur Gley
75987 Paris cedex 20

www.pole-emploi.org

